

2MBP85

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros

Siège social : 44 rue de La Darlaise

85200 - AUCHAY SUR VENDEE

---

**ACTE DE NOMINATION DE LA GÉRANCE**

**LE SOUSSIGNE :**

▪ **Monsieur Emmanuel, Gabriel, Jean, BAUDRY**

Né le 17 mai 1982 à FONTENAY-LE-COMPTE (85)

Marié avec Madame Gwénaëlle JONGLEZ épouse BAUDRY née le 18 février 1985, à FONTENAY-LE-COMPTE (85) sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHAIX (85), le 27 avril 2013, lequel régime n'a pas subi de modification depuis ;

Demeurant : 44 rue de La Darlaise – 85200 - AUCHAY SUR VENDEE.

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, nomme :

**Monsieur Emmanuel, Gabriel, Jean, BAUDRY**

Né le 17 mai 1982 à FONTENAY-LE-COMPTE (85)

Demeurant : 44 rue de La Darlaise – 85200 - AUCHAY SUR VENDEE.

Aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Emmanuel BAUDRY accepte les fonctions de gérant, déclare n'en exercer aucune autre et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

S'il devait être alloué une rémunération, elle sera fixée ultérieurement.

**Incapacité ou décès du Gérant**

Monsieur Emmanuel BAUDRY nomme également Madame Gwénaëlle JONGLEZ épouse BAUDRY, née le 18 février 1985, à FONTENAY-LE-COMPTE (85), en qualité de gérante dont **le mandat prendra effet de manière différée dans le temps**, au jour de la survenance de l'un des événements suivants :

- en cas de décès du Gérant ou disparition de ce-dernier judiciairement constatée,
- en cas d'incapacité médicalement constatée de nature à empêcher l'exercice des fonctions du Gérant actuel, supérieure à 30 jours.
- en cas de mise sous curatelle ou tutelle du Gérant
- en cas de mise en œuvre d'un mandat de protection future à l'égard du Gérant
- en cas de déclenchement d'une habilitation familiale générale à l'égard du Gérant

Madame Gwénaëlle JONGLEZ épouse BAUDRY exercera ses fonctions à compter de la survenance de l'un des événements susvisés et dans le cas d'une incapacité pour la durée de celle-ci. Ce remplacement prendra fin automatiquement lorsque le Gérant précédemment nommé sera en capacité de reprendre ses fonctions, et ce sans préavis.

Madame Gwénaëlle JONGLEZ épouse BAUDRY bénéficiera en cas de prise d'effet de son mandat de la même rémunération que celle du Gérant et exercera ses fonctions dans le respect de la loi et des statuts de la Société.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la Loi.

Fait à AUCHAY SUR VENDEE le 18 juillet 2024.

L'ASSOCIE UNIQUE

**Monsieur Emmanuel BAURDY**

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

**Madame JONGLEZ Gwénaëlle**

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante dont le mandat prendra effet de manière différée dans le temps »